

Titre : Vélo, trottinette, à chacun son assurance.

Voix off : Vélo, trottinette : à chacun son assurance. On vous explique.

Son : [Thème MAIF]

Voix off : Vous avez investi dans un vélo pour vos trajets du quotidien ? Soyez vigilant : un vélo est volé chaque minute en France. Contre ce fléau, pensez à adopter les bons gestes. Faites marquer votre vélo avec un numéro d'identifiant unique. Attachez-le à un point fixe avec un cadenas homologué. Optez pour une assurance solide.

L'assurance, justement, parlons-en. Vous vous demandez comment bien assurer votre vélo ? Nos contrats d'assurance habitation incluent a minima une garantie responsabilité civile et couvrent le vol dans le domicile. Selon la formule ou les options souscrites, un premier niveau de couverture à l'extérieur est possible.

Texte à l'image : Dans les conditions et limites du contrat.

Voix off : Mais alors, pourquoi souscrire une assurance vélo ? Vol, casse... Notre assurance vélo offre une protection étendue pour votre vélo et ses accessoires. Même la tentative de vol est couverte.

Panne, crevaison, vol, accident, vous profitez d'une assistance sur la route près de chez vous, 24 heures sur 24.

Texte à l'image : De 1 km à 50 km de votre domicile. Sauf batterie déchargée.

Voix off : C'est rassurant, non ? Et en cas de blessure, on vous aide à vous remettre en selle. Aide financière, accompagnement. Et les trottinettes électriques, alors ? Pour les trottinettes électriques, une assurance spécifique est obligatoire. Avec MAIF, vous avez le choix entre une formule tous risques ou une formule au tiers. Un premier niveau de protection corporelle est inclus, car on n'est jamais à l'abri d'une chute. Avec la formule au tiers, vous êtes couvert quand vous causez des dommages aux autres. En tous risques, vous êtes aussi protégé contre le vol, le vandalisme et l'accident.

Alors vélo classique, vélo à assistance électrique ou trottinette : avant de prendre le guidon, assurez-vous !

[Logo MAIF]